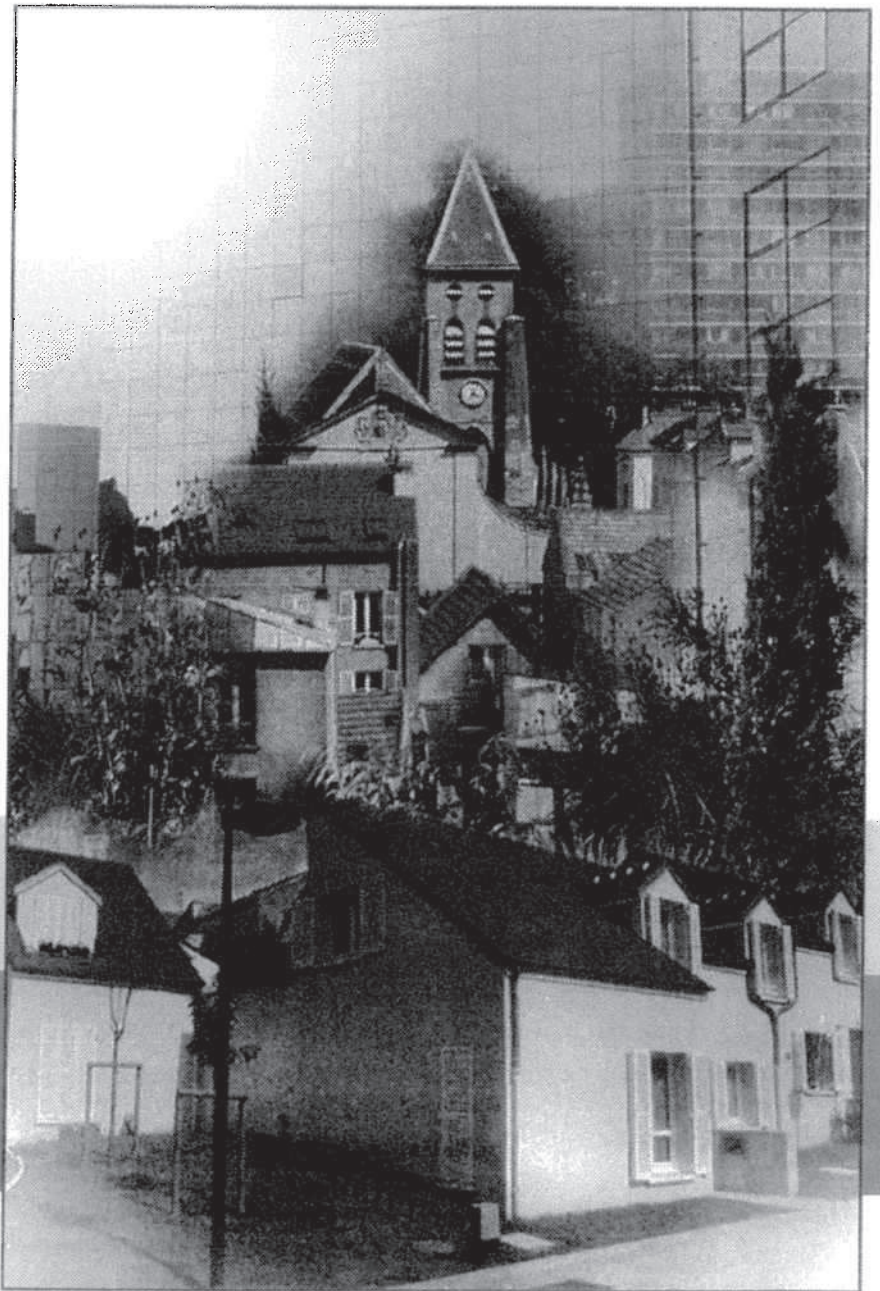




Accord multipartenarial sur les attributions de logements à Fontenay-sous-Bois



CONFÉRENCE
DU LOGEMENT

9 OCTOBRE 2002



Fontenay sous Bois
Une Ville à Vivre

La commune de Fontenay sous Bois mène depuis de très nombreuses années une politique dynamique de promotion de logement locatif social. Elle s'efforce d'améliorer l'environnement et le cadre de vie en luttant contre la crise urbaine et en définissant des projets d'une « ville équilibrée », favorisant l'implantation et le maintien de familles d'origine sociale différente.

La commune marque la volonté d'avoir une meilleure vision globale de la politique d'attribution du logement social à l'échelle de son territoire, afin d'orienter celle-ci tant dans ce domaine, qu'en termes de programmation de construction. C'est pourquoi une étroite collaboration entre les réservataires est nécessaire.

Ce protocole d'accord multipartenarial sur la politique de logements définit les objectifs généraux, les priorités d'attribution ainsi que leurs modalités de mise en place, permettant l'amélioration de l'équilibre résidentiel dans la commune et la qualité de vie dans les quartiers.

L'accord multipartenarial sur la politique du logement à Fontenay-sous-Bois constitue un cadre de référence commun pour la gestion des attributions et s'inscrit dans la spécificité du contexte du logement social à Fontenay-sous-Bois, dans le respect de la Loi des droits et obligations réglementaires en vigueur.

Les objectifs qualitatifs et quantitatifs seront définis par périodes triennales. Un groupe de travail bi-annuel et une conférence annuelle assureront le respect des accords multipartenariaux de la politique du logement de la ville de Fontenay-sous-Bois et fixeront les nouveaux objectifs communs après chaque période triennale.

FSB
OK 3

I - Objectifs généraux

Les signataires ont la volonté commune de mobiliser leurs moyens :

- pour mieux répondre, dans le cadre des objectifs globaux poursuivis par la loi de lutte contre les exclusions et notamment par les accords collectifs départementaux élaborés pour son application, aux besoins en logements sociaux recensés sur Fontenay-sous-Bois, notamment pour ceux qui résident ou travaillent dans la commune,
- pour améliorer le fonctionnement du parc de logements
- pour créer les conditions de réalisation des objectifs de l'accord multipartenarial sur la politique du logement à Fontenay, qui visent chacun à hauteur de ses possibilités à :
 - Améliorer l'équilibre résidentiel de la commune et la qualité de vie dans les quartiers,
 - Améliorer le fonctionnement social du parc de logements sociaux,
 - Mieux connaître l'offre et la demande de logements sociaux,
 - Apporter plus de transparence dans le processus d'attribution de l'ensemble des logements sociaux de la commune,
 - Renforcer la coopération entre tous les acteurs du logement social à Fontenay-sous-Bois, notamment dans les sites sensibles,
 - Favoriser la mixité sociale, culturelle et économique dans les quartiers,
 - Conforter les équilibres sociaux et enrayer les risques de spécialisation sociale trop marquée,
 - Offrir de bonnes conditions d'insertion dans l'habitat aux ménages déjà logés dans le parc social,
 - Offrir la possibilité aux ménages sortant de structure d'hébergement d'accéder au logement social,
 - Favoriser l'accès au logement des demandeurs en difficulté en étant attentif à la situation des Fontenaysiens,
 - Répondre plus favorablement à la demande d'échange lorsque le motif est la surface inadéquate.

D.S. 4/12

I) Objectifs généraux - complété -

En 2012, nous proposons d'ajouter deux nouveaux objectifs généraux, qui sont les suivants :

- Répondre à la demande de logement des personnes subissant des violences intrafamiliales.
- Favoriser l'accès au logement des demandeurs touchés par un handicap ou vieillissants.